COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion des :	**Samedi 21 octobre 2023**
À :	**9h30**
Présidence :	**M. Karim ABED**
Présents	**MME Annabelle RINAUDO, MM. Florian BREVET, Hicham CHAHBI (représentant de la C.D.A de Provence), Jean-Daniel COLLEMAN (Président de la C.D.A du Grand Vaucluse), Claude COLOMBO, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Jean-Louis DISTANTI, Abdelrazak EL KHEMIRI, Gilles ERMANI (Président de la C.D.A de la Côte d'Azur), Choukry GHZAL, Hicham HAJJANI, Pierre HOLLECKER (Président de la C.D.A du Var), Sébastien OURS (représentant de la C.D.A. des Alpes), Fabrice POREE, Denis SOTO, Jean-François SOTO (représentant de la C.R.A à la C.R de Discipline), Claude TELLENE**
Excusé(s) :	**MM. Simon AMZALLAG (Président de la C.D.A des Alpes), Jérôme CASCALES, Stéphanie CHAZAL, Lionel D'Antonio (Président de la C.D.A de Provence), Vincent PACE, Nicolas PEZZOLI**
Assiste(nt) à la séance :	**MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

*****

OUVERTURE DE SEANCE / INFORMATIONS

Ouverture de la séance

M. Denis SOTO ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il évoque brièvement l'ordre du jour et souligne l'importance de cette première réunion plénière pour la saison.

Nouveaux membres et tour de table

Un tour de table a été organisé, permettant à chaque membre de se présenter brièvement et d'exposer son rôle au sein de l'assemblée.

Les membres de la C.R. de l'Arbitrage tiennent à remercier M. Jean-Louis DISTANTI, membre du Comité Directeur, pour sa présence lors de cette réunion.

*****

Information C.F. de l'Arbitrage / Direction de l'Arbitrage.

M. Claude COLOMBO rappelle l'importance de cette plénière, en particulier le fait qu'elle se déroule en présentiel en ce début de saison. Il insiste sur la nécessité pour le président et les C.T.R.A. d'assister à toutes les plénières, soulignant l'importance de leur présence pour le bon déroulement et la cohésion du groupe.

*****

Organigramme C.R.A

L'organigramme du CRA mis à jour a été présenté à l'ensemble des participants.

*****

SUJETS TECHNIQUES

Formations Initiales d'Arbitre

M. Cyril BOUREAU commence par dresser le bilan de la formation pour la saison 22-23 :

Recrutements : 270 nouveaux arbitres ont été recrutés.
Renouvellements : Sur le nombre total, 182 ont été renouvelés pour la saison suivante, en 2023-2024.

Il évoque ensuite les raisons du non-renouvellement :

- Le suivi après la formation peut être amélioré.
- La pertinence du calendrier : les formations ne doivent pas être mises en place trop tardivement, au risque pour les stagiaires de ne pouvoir pratiquer lors de la saison de formation.
- Il souligne également le climat autour des terrains comme un facteur influençant le non-renouvellement.

Face à ce taux de déperdition, une réponse a été élaborée en collaboration avec le Comité de Direction Ligue Méditerranée et l'IR2F. Le format est modifié à partir de cette 2023-2024, la formation se découpant ainsi :

- 3 jours de formation de formation « Découverte », avec pour objectifs principaux de présenter la fonction, développer la curiosité et transmettre les valeurs humaines.
- 14h de formation continue, alliant des supports théorique et techniques, avec pour objectifs principaux d'appréhender les lois du jeu, enrichir la lecture du jeu et approfondir la technique d'arbitrage.

La formation continue se décline en trois formats :

- Distanciel : administration, portail, licence, FMI, éléments simples du terrain.
- Présentiel : thèmes techniques et lois du jeu.
- Pratique : L'objectif est de faire pratiquer les arbitres sur des rencontres sans enjeux et de les mettre dans les meilleures conditions possibles.

Concernant les certifications :

- Certification théorique : un score de 65/100 est nécessaire, avec une note minimale à la rédaction.
- Certification pratique : elle est organisée par les C.D.A. Cette certification a lieu dans le mois suivant la certification théorique.

M. Cyril BOUREAU informe enfin l'assemblée que 7 sessions sont prévues pendant les vacances de la Toussaint, avec un total de 97 stagiaires.

M. Claude COLOMBO se félicite de ce changement de format, qui va dans le bon sens. Il souligne également que la formation continue est un enjeu très important et représente un facteur positif non négligeable sur la fidélisation des stagiaires.

*****

Candidature au titre d'Arbitre de Ligue

M. Maxime APRUZZESE commence par rappeler les conditions de candidature pour les examens d'arbitres de Ligue. Il poursuit en mettant l'accent sur les tests physiques, soulignant qu'il n'y aura pas de rattrapage pour ces tests.

Quant au format des examens, M. Maxime APRUZZESE annonce le retour de la partie rédactionnelle. Il s'agira, pour les candidats, de rédiger un rapport pour la commission de discipline à partir d'une situation donnée (avertissement et exclusion).

La date de l'examen est fixée au samedi 3 février. La période de correction coïncidant avec les vacances scolaires, les observations débuteront au mois de mars. Pour les jeunes arbitres, si nécessaire, il y aura jusqu'à deux évaluations. Pour tous les seniors, deux observations seront réalisées.

En ce qui concerne la validation, il faudra obtenir un score de 80/120 en théorie, en plus de réussir les tests physiques.

M. Maxime APRUZZESE évoque ensuite des outils de préparation et de formation disponibles, ainsi que des rassemblements prévus.

*****

Rassemblement observateurs

M. Maxime APRUZZESE informe d'un rassemblement d'observateurs prévu le 3 décembre. La matinée sera dédiée à une séance à la Ligue Méditerranée, suivie d'un match à 15h (première mi-temps) avec rédaction par groupe de travail d'un rapport, et se conclura par un retour à la Ligue pour une réunion-bilan.

*****

Stage supérieur de Ligue

Pour terminer, M. Maxime APRUZZESE fait un retour sur le stage supérieur de Ligue, qui a duré 2 jours et demi, le week-end du 14-15 octobre dernier. Les retours ont été très positifs de la part des 16 stagiaires, qui ont apprécié la dynamique de groupe, les supports et les intervenants. Les retours des membres de la Commission Fédérale des Arbitres et des formateurs sont également très positifs, soulignant un groupe réceptif, concerné et très interactif.
Une recommandation est faite par M. Claude COLOMBO pour tenir au courant les arbitres fédéraux locaux des futurs rassemblements.

*****

DESIGNATIONS

Prise de parole du pôle Désignations de la C.R.A

M. Hicham AJJANI met en lumière les difficultés rencontrées dans certaines zones, dues à un manque d'arbitres par rapport au nombre de matchs à couvrir.
Il note une sollicitation importante de certaines C.D. de l'Arbitrage, avec la Provence en tête.
Il mentionne les changements d'horaires et de jours qui impactent les désignations, et oblige dans la plupart des cas à modifier plusieurs matchs. Il insiste sur la nécessité de prévenir les clubs des conséquences de ces changements d'horaires de dernière minute.

M. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN rappelle que toutes les personnes impliquées dans les désignations sont « dans le même bateau » et travaillent au service de l'arbitrage. Il mentionne qu'une réunion fédérale concernant « Portail Bleu » a récemment eu lieu en visioconférence. Lors de cette réunion, tous les participants ont partagé les problèmes liés aux divers dysfonctionnements de cet outil informatique. Ils ont demandé des réponses concrètes à toutes les questions négatives soulevées avant le 31 octobre 2023.
Il souligne en particulier le temps considérable supplémentaire généré par ce nouveau logiciel, ce qui apparaît comme le principal point négatif pour les différents pôles de désignation.

Il précise que la C.R.de l'Arbitrage est souveraine dans ses désignations pour les arbitres de Ligue. Les C.D. de l'Arbitrage ne sont en aucun cas autorisés à modifier ces désignations pour réaffecter les arbitres sur d'autres compétitions de Ligue ou de District.

M. Karim ABED souligne l'importance de la coopération entre C.D.A et C.R.A sur le sujet des désignations.

*****

Tour de table des C.D.de l'Arbitrage

M. Gilles ERMANI (Côte-d'Azur) évoque la difficulté de la tâche et remercie vivement les personnes investies à la C.D. de l'Arbitrage sur cette mission cruciale.

M. Jean-Daniel COLLEMAN (Grand Vaucluse) témoigne d'une bonne coopération avec la C.R.de l'Arbitrage malgré des problèmes d'accès au logiciel.

M. Hicham CHAHBI (Provence) note que, malgré l'arrivée d'une nouvelle équipe et des réglages nécessaires en début de saison, ils font de leur mieux pour couvrir les matchs de Ligue tout en assurant ceux du District.

M. Sébastien OURS (Alpes) mentionne une facilité par rapport aux autres C.D.A due au faible nombre de matchs de Ligue à couvrir. Il suggère d'augmenter à 15 jours le délai pour accepter les modifications de dates ou d'horaires.

M. Pierre HOLLECKER (Var) exprime des difficultés avec un nombre réduit d'arbitres confirmés et la lassitude générale des arbitres.

De l'avis de tous, le sujet du nouveau logiciel utilisé pour les désignations, « Portail Bleu », est un vrai point noir, au point d'en dégoûter les bénévoles investis sur ces missions. Il est décidé collégialement de différentes actions pour informer et faire bouger les lignes sur le sujet.

Suggestions et mesures à Prendre

M. Denis SOTO suggère la rédaction d'une lettre alertant la FFF sur les enjeux des désignations, les problèmes rencontrés à date et surtout le risque général de désengagement des bénévoles impliqués.

Il est proposé de communiquer auprès de la Commission des Compétitions pour sensibiliser sur la reprogrammation des matchs de dernière minute.

Une communication aux clubs est envisagée pour une meilleure prise de conscience et envisager des changements sur le long terme.

*****

SUJETS DIVERS

Contestation / image des arbitres

Un constat général est fait sur l'image des arbitres et l'impact des contestations sur cette dernière.

M. Karim ABED évoque l'introduction d'une exclusion temporaire représentée par des cartons blancs, une initiative déjà en place dans les Districts du Var et du Grand Vaucluse.

M. Hicham AJJANI confirme le bon fonctionnement de cette initiative.
M. Claude COLOMBO souligne l'importance de la gestion de cette exclusion temporaire par l'arbitre central, en particulier en ce qui concerne le temps passé hors du terrain.

Par suite d'une demande du Président de la Ligue Méditerranée, M. Karim ABED et le C.T.R.A prévoient de se déplacer dans les clubs pour évoquer l'arbitrage et sensibiliser.

M. Denis SOTO insiste sur la nécessité de multiplier les rencontres entre arbitres, joueurs, et clubs afin d'améliorer la compréhension mutuelle et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même famille.

M. Claude COLOMBO mentionne que l'on demande beaucoup aux jeunes arbitres, notamment en termes de compétences psychologiques. Il insiste sur le besoin d'agir de manière intransigeante, en particulier en ce qui concerne les bancs de touche.

M. Jean-Daniel COLLEMAN suggère d'utiliser les matchs amicaux de début de saison comme opportunité de communication entre les clubs et les arbitres licenciés de ces mêmes clubs.

M. Karim ABED conclut sur le fait que la C.R.A est toujours disposée à participer à des opérations ou rencontres avec les joueurs et les clubs.

*****

Intervention de M. Jean-François SOTO concernant la Commission de Discipline

M. Jean-François SOTO signale que les arbitres de District ne se présentent pas en Commission de Discipline. Ces absences étant certainement liées à la non-consultation (ou impossibilité de consultation) de la boite mail Ligue de la part des arbitres.

Il propose de créer un lien avec chaque C.D.A. pour centraliser ces informations et envoyer des convocations plus personnelles afin d'avoir un taux de présence plus important.

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Florian BREVET